

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTE :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°11/2019****Date de la convocation du Comité syndical :** vingt six février deux mille dix neuf**Date de la séance du Comité syndical :** cinq mars deux mille dix neuf**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, Mme. Pierrette BONNET, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul PEYRAC, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Francis CASTAN, Mme. Suzanne BADAROUX, M. Gérard LEMAIRE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER**OBJET : Budgets finances – Débat d'orientation budgétaire 2019**

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe transcrites à l'article L2312-1 du CGCT imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires spécifiques, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, ce rapport comprend de plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.

Par délibération n°13/2018 du 28 mars 2018 le Comité syndical a acté la fusion du budget principal et du budget annexe SAGE considérant que « La gestion des deux budgets s'avère aujourd'hui inutilement complexe et inintelligible ». La fusion des budgets est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le syndicat mixte emploie à ce jour, cinq agents dont deux titulaires. auxquels ont été confiées notamment les missions suivantes :

1. L'activité des techniciens rivières :**1.1 Technicien rivière Lot lozérien : Pierre-Etienne VIGUIER agent titulaire temps complet :**

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien est un outil de planification technique et financier d'actions d'entretien des rivières, défini pour une période de cinq ans. Suite au volet consultation/concertation des acteurs (élus, partenaires techniques et financiers et représentants d'usagers) effectué en 2011-2012 (questionnaires, réunions de commissions territoriales, rendez-vous individuels avec les communes) et à la finalisation de l'état des lieux, le projet de PPG a été validé à l'unanimité lors du comité syndical du Syndicat Mixte Lot Colagne du 19 novembre 2012. La première tranche de travaux a été réalisée courant 2014 2015, la seconde de 2015 à 2017 et la troisième en 2018. Il est à noter

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE

Paraphe : 73

08 MARS 2019

page n° - 22 -

BUREAU DU SYNDICAT

qu'un premier versement des collectivités du Syndicat Mixte Lot Colagne a été réalisé en 2013 pour la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche du PPG et le guide du riverain, qu'un second versement est intervenu en 2015 pour la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche du PPG et qu'un troisième versement a eu lieu en 2017 pour la mise en œuvre de la troisième tranche du PPG (participation appelée auprès des communes anciennement membres)

Il convient de prévoir au budget 2019 :

- les dépenses et recettes de fonctionnement liées, notamment au suivi des chantiers en 2019, à la sollicitation des subventions auprès des financeurs et le report des dépenses et recettes liées à l'élaboration et à la diffusion d'un guide du riverain.
- Il convient, d'inscrire à la section d'investissement les dépenses et recettes afférentes à la 4^{ème} tranche de travaux du PPG du Lot lozérien.

1.2 Technicien rivière Lot aveyronnais et cantalien et Dourdou de Conques : Lionel FABRE Agent titulaire à temps complet et Florian BONIELLO Agent contractuel à temps complet:

La poursuite d'actions sur les cours d'eau et les milieux aquatiques nécessite d'entreprendre l'élaboration de Plans Pluriannuels de Gestions (PPG) sur les bassins versant du Lot aveyronnais et du Dourdou de Conques. Une phase de diagnostic lancée en priorité sur les masses d'eau prioritaires des bassins du Lot aveyronnais et du Dourdou a été menée et la rédaction du PPG est en cours de finalisation. L'année 2019 sera consacrée à la finalisation du PPG, à la rédaction des dossiers réglementaires, à l'obtention de la DIG et à l'engagement des partenaires. Les premiers travaux dans le cadre du PPG aveyronnais et cantalien débiteront en 2020.

Il convient de prévoir au budget 2019 :

- les dépenses et recettes de fonctionnement liées à la sollicitation des subventions auprès des financeurs.

2. Le Schéma d'aménagement et de Gestion des eaux, le Contrat de rivière, la restauration de la continuité écologique et le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) du Lot
Direction/Animation du SAGE : Vincent LOUVEAU agent contractuel à temps non complet (17,5 heures) ;

Contrat de rivière : Guillaume CANAR agent contractuel à temps complet depuis le 1^{er} juillet 2015 ;
Secrétariat comptable : Valérie FAGES : mise à disposition par la commune de La Canourgue à raison de 10 heures/semaine.

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document qui permet à l'échelle du bassin versant (Lot Amont) de définir de manière concertée un équilibre entre les différents usages de la ressource en eau pour la préserver tant dans sa quantité que dans sa qualité et de prévenir le risque inondation.

Le 2 octobre 2015, le SAGE a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et validé par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2015. Cette adoption a fait suite à une large consultation de toutes les parties prenantes et à une enquête publique.

La mise en œuvre concrète du SAGE (outil de planification sur 10 ans) nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de rivière (outil opérationnel du SAGE). Guillaume CANAR est plus particulièrement en charge de ce dossier.

Il convient de prévoir au budget 2018 :

- les dépenses et recettes de fonctionnement liées à la gestion administrative du syndicat et à l'animation du SAGE Lot Amont,
- les dépenses et recettes de fonctionnement liées au montage de l'outil opérationnel contrat de rivière correspondant à un temps complet.

- Restauration de la continuité écologique :

Par délibération n°28/2016 du 1^{er} décembre 2016, le Comité syndical du syndicat mixte a autorisé le portage d'opérations de restauration de la continuité écologique sur le Lot lozérien, le Coulagnet et la Boralde de Saint-Chély-d'Aubrac en Aveyron dans le cadre de l'Appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le montant total de l'opération est estimé à 1 311 500 €. La restauration de la continuité écologique sur la Boralde de St-Chély et le Vilaret de Balsièges a été réalisée en 2018.

Il convient de prévoir :

- l'inscription des dépenses et recette des opérations à venir sur la section de fonctionnement 2019 du Syndicat.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

BUREAU DU BOURRIER

Paraphe : 7n

Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Lot :

Le PAPI Lot a été labellisé le 13 décembre 2018 par la Commission Mixte Inondation (CMI). Certaines opérations doivent être portées par le SMLD qui a la compétence GEMAPI (voir délibération ci-avant).

Ainsi, il convient de prévoir au budget 2019 :

- L'inscription des dépenses et recettes des opérations à venir sur la section d'investissement 2019 du Syndicat.

IMPORTANT : Les modalités d'aide arrêtées par le Comité de bassin Adour Garonne dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau retiennent un taux d'aide sur les postes de techniciens rivières de 50% à partir de 2019 contre 60% antérieurement. Par ailleurs, le financement de certaines dépenses sera établi sur du Hors Taxe quand il était auparavant sur du TTC et ce sur l'ensemble des postes du syndicat. Ces évolutions auxquelles il faut ajouter le financement du second poste de technicien rivière sur la partie Aveyron Cantal sur une année pleine en 2019 (technicien recruté mi-avril 2018) nécessitent de faire évoluer les contributions des membres de 0,94 € par habitant en moyenne en 2018 à 1.22 € par habitant en moyenne en 2019.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2019.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture, le 8 mars 2019

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le 8 mars 2019

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

Jacques BLANC

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@smlid.fr

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

Jacques BLANC

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@smlid.fr

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

BUREAU DU GOURRIER